

ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'ANTHIEN

Compte Rendu de l'AG extraordinaire du 19.09.2015

L' Association Le Chemin Historique a tenu une assemblée générale extraordinaire le 19 septembre 2015 à 19 heures à la Mairie d'Anthien.

La séance a été ouverte par sa Présidente AM Barrier Pasqueiro, assistée du Trésorier Frédéric Dohet et du Secrétaire Bertrand Calvino, en présence de 31 des 41 membres de l'association, 17 membres étant présents et 14 représentés. Compte Rendu de l'AG extraordinaire du 19.09.2015 (liste d'émargement jointe en annexe 1).

Avant d'en venir à l'objet de la réunion, la Présidente a rappelé le travail accompli par l'association en un peu plus de 2 ans, en regroupant plus d'une trentaine de membres sans grande publicité, et en recueillant des adhésions et des dons volontaires d'habitants du Chemin ainsi que d'amis extérieurs au hameau, ce qui a permis de constituer une première caisse. Que ces donateurs soient remerciés. En juin 2015 une première Assemblée générale a permis de rappeler que l'association portait plus que jamais le projet de restauration de la Croix du Chemin. Elle a aussi été l'occasion de faire paraître la 2e lettre d'information, dénommée – non sans intuition ! - « lettre des hameaux d'Anthien », destinée à populariser la cause de l'association, une mobilisation du pays en faveur du projet restant la clé d'obtention des financements nécessaires.

La Présidente est ensuite passée à l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire, en présentant le projet :

- d'élargissement de l'objet de l'association à un autre projet de restauration, celui du clocher de l'église d'Anthien,
- de changement de nom pour l'association afin que celui-ci corresponde à sa nouvelle mission élargie de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et architectural d'Anthien, de ses hameaux et lieux-dits ainsi que des traditions de ses habitants,
- de la nouvelle domiciliation de l'Association à la mairie du bourg;
- des modifications en conséquence des statuts de l'association ;
- de modification de la composition du conseil d'administration (qui passe de 4 à 12 membres) et du bureau (de 4 à 6 membres),
- de l'élection à l'occasion de cette même assemblée générale des membres du nouveau conseil d'administration de la nouvelle association ainsi créée, les titulaires actuels en démissionnant pour remettre leur mandat entre les main de l'AG.

12 membres de l'AG se portent candidats pour le conseil d'administration, dont 3 sortants: Anne Marie Barrier Pasquero, Bertrand Calvino, Frederic Dohet. Jean Marie Le Dun, vice président, étant indisponible et ayant donné mandat à Bertrand Calvino, ne se présente pas au futur conseil d'administration.

Ces modifications et l'entrée de nouveaux adhérents - plus généralement habitants permanents, et pour certains, élus de la municipalité -, devraient permettre à la nouvelle association de davantage se faire connaître et en conséquence de mieux mobiliser les habitants, de mutualiser les moyens et les volontés (certains projets de restaurations demandent en effet plus de bras que d'argent) et de faciliter la recherche des financements.

Invitée à ratifier successivement ces propositions, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ces nouvelles orientations et a voté également à l'unanimité :

- les modifications proposées des statuts (pièce jointe en annexe 2)
- la constitution du nouveau conseil (pièce jointe en annexe 3), après une brève présentation des candidats.

La suite de la séance a été consacrée à traiter les questions diverses.

Les réponses suivantes ont été apportées :

- l'urgence de la réparation de la structure du clocher en fait le prochain projet, la restauration de la Croix du Chemin restant la priorité suivante;
- s'il n'est pas encore décidé qui sera, de la mairie ou de l'association, le signataire de la convention à établir avec la Fondation du Patrimoine (organisme qui contribue au financement des chantiers de restauration), un a priori favorable se dessine pour que ce soit l'association ;
- L'association dispose de 340 € en caisse à l'heure de cette assemblée générale, qu'il reste à domicilier en banque en procédant aux formalités d'ouverture d'un compte, avec une préférence pour le Crédit agricole qui propose des conditions plus avantageuses.
- l'association ne pourra délivrer des reçus fiscaux qu'à moyen terme, une fois qu'elle aura passé son 5e anniversaire et que son activité aura été reconnue assimilable à une activité d'intérêt général. En attendant et dès la convention signée avec la Fondation du Patrimoine, c'est celle-ci qui pourra accorder des reçus fiscaux en échange de dons.

Il a été également convenu de tenir une réunion publique pour présenter les projets et orientations d'action de l'association le samedi 31 octobre a 17h30 en salle des fêtes d'Anthien.

Une fois ces annonces faites, les nouveaux membres élus au conseil d'administration se sont retirés pour procéder à l'élection aux postes de président, vice président, trésorier et trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint au sein du conseil et désigner les membres du Bureau (pièce jointe en annexe 3).

Ensuite de quoi, un vin d'honneur a été offert par l'association Le Chemin Historique en l'honneur de ce nouveau départ et en guise de bienvenue aux nouveaux membres de l'association et du conseil d'administration.

Annexe 1: liste d'émargement de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2015

Annexe 2: nouveaux statuts après modification en assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2015

Annexe 3: liste des membres élus au conseil d'administration le 19 septembre 2015, et fonction au sein du conseil d'administration, avec appartenance ou non au bureau de l'association